

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Version: 3 / FR

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la matière: R-321571

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 02.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise ***

1.1. Identificateur de produit

TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Identification de substance / produit ***

No.-PR 321571, 321679

BAuA-Nr: N-55191

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Repellent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphoneAdresse email de la sdb-team@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Centre Antipoison et de Toxicovigilance

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Version: 3 / FR

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la matière: R-321571

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 02.07.2024

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icardin)

No. CAS 119515-38-7

No. EINECS 423-210-8

Numéro 01-0000016971-65 0000

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Poudre ABC, Poudre BC

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: une épaisse fumée noire; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); L'exposition aux

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Version: 3 / FR

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la matière: R-321571

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 02.07.2024

produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les règles de protection et de sécurité légales. Equipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Aspirer les vapeurs lors de la manipulation du produit chaud.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Repellent

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Version: 3 / FR

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la matière: R-321571

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 02.07.2024

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Équipements techniques de contrôle appropriés : Assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants

Matériau approprié nitrile

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Normalement pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur blanc

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 6,3

Viscosité

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes	Version: 3 / FR remplace la version: 2 / FR	Date de révision: 02.07.2024 Date d'impression 02.07.2024
Numéro de la matière: R-321571		

Remarque	non déterminé
solubilité(s)	
Remarque	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Valeur	0,99
	kg/l
Densité de vapeur relative	
Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur	
Remarque	non déterminé
Le coefficient de l'évaporation	
Remarque	non déterminé
Hydrosolubilité	
Remarque	non déterminé
propriétés explosives	
évaluation	non déterminé
Propriétés comburantes	
Remarque	non déterminé
Autres données	
Aucun(e) n'est connu(e).	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes	Version: 3 / FR	Date de révision: 02.07.2024
Numéro de la matière: R-321571	remplace la version: 2 / FR	Date d'impression 02.07.2024

Remarque non classé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icardin)
 Espèces Animal: other
 DL50 4743 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non classé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icardin)
 DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non classé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icardin)
 Espèces Animal: other
 CL 50 > 4364 mg/l
 Durée d'exposition 4 h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.
 Remarque non classé

Sensibilisation

Remarque non classé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non classé

Mutagénicité

Remarque non classé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non classé

Cancérogénicité

Remarque non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Donnée non disponible.

Autres données

D'autres données toxicologiques ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons (Composants)

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Version: 3 / FR

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la matière: R-321571

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 02.07.2024

Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icardin)

Espèces	Poisson		
CL 50	173		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icardin)**

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	71,5		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl)pipéridine-1/Icaridine (icardin)**

log Pow	2,23
Source	HSDB

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Donnée non disponible.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Version: 3 / FR

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la matière: R-321571

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 02.07.2024

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH) <= 20 %

Autres informations

SR 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):
note.SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):
note.SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:
note.SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):
note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial: TaonX Spray repulsif contre taons et insectes

Version: 3 / FR

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la matière: R-321571

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 02.07.2024

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.